

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents :** DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - COMPAGNONE Philippe - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

**Absents :** ARDUIN Annie

**Pouvoir :** ARDUIN Annie donne pouvoir à DRUJON D'ASTROS Cyrille

**Secrétaire de séance :** Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur André BOISSET est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

### ***Point n° 1 - Nomination des représentants auprès du SIGDEP***

Sont déclarés à l'unanimité représentants auprès du SIGDEP :

Titulaire : Jérôme BERTHALON

Suppléant : Jonathan JOLY

### ***Point n° 2 - Nomination des représentants auprès de Territoire d'énergie Hautes-Alpes***

Sont déclarés à l'unanimité représentants auprès de Territoire d'énergie Hautes-Alpes :

Titulaire : Jérôme BERTHALON

Suppléant : Julie BRIAND

### ***Point n° 3 - Nomination des représentants auprès de l'Association Foncière de Val Haute***

Sont déclarés à l'unanimité représentants auprès de l'AFP de Val Haute :

Titulaires : Jérôme BERTHALON, BOISSET Vincent et FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

Suppléant : COMPAGNONE Philippe

***Point n° 4 - Désignation des délégués au sein du CNAS***

Sont déclarés à l'unanimité BRIAND Julie déléguée des élus et GANGLOFF Chloé déléguée des agents au sein du CNAS.

***Point n° 5 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CFU 2025 du budget Principal

***Point n° 6 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Budget Camping***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CFU 2025 du budget Camping

***Point n° 7 - Adoption du Compte Financier Unique 2025 - Budget Eau Potable***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CFU 2025 du budget Eau Potable

***Point n° 8 - Affectation du résultat - budget Principal***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat.

***Point n° 9 - Affectation du résultat - budget Camping***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat.

***Point n° 10 - Affectation du résultat - budget Eau Potable***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat.

***Point n° 11 - Subvention exceptionnelle au budget Camping***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la subvention versée au budget Camping par le budget Principal.

***Point n° 12 - Vote du budget 2026 - budget Principal***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget 2026.

***Point n° 13 - Vote du budget 2026 - budget Camping***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget 2026.

***Point n° 14 - Vote du budget 2026 - budget Eau Potable***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget 2026.

***Point n° 15 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les taux d'imposition.

***Point n° 16 - Mise en place de la fongibilité***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le taux applicable.

***Point n° 17 - Transmission des documents budgétaires avec le protocole ACTE***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la transmission des documents budgétaires de l'AF par la commune.

***Point n° 18 - Mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement de la consultation par le Centre de Gestion.

***Point n° 19 - Création de poste***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'agent de maîtrise.

***Point n° 20 - Convention d'occupation du domaine public***

Le Conseil Municipal valide 10 pour et 1 contre (Julie BRIAND) la signature d'une convention d'occupation du domaine public par « Le Petit Ravito »

*Madame Julie BRIAND précise que l'espace public devrait être mis à disposition à titre gracieux.*

***Point n° 21 - Application du régime forestier - état d'assiette des coupes 2027.***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription des coupes proposées par l'ONF à l'état d'assiette 2027.

***Point n° 22 - Manifestation culturelle en réseau des bibliothèques municipales de Saint-Crépin, Champcella et Freissinières.***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'organisation de la randonnée littéraire 2026.

***Point n° 23 - Subvention association 2026***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la subvention accordée à l'association ADAF.

***Point n° 24 - Création d'une cabane pastorale principale sur l'alpage de Faravel - demande de subvention***

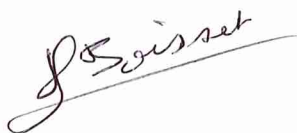
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention.

**Point n°25 - Vallée de Dormillouse - résilience et risques naturels, accessibilité et développement soutenable - espace valléen du Pays des Ecrins - attribution du marché**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution du marché à la société AGERIN.

Monsieur le Maire clôt la séance.

**Le secrétaire de séance**  
**BOISSET André**



**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

